



Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Décision n°2025-918
Ingénierie, Immobilier (BATII)

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Technicien Bureau d'Etudes Techniques (BET) climatique au Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Ingénierie, Immobilier (BATII)

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Ingénierie, Immobilier (BATII), un emploi de Technicien Bureau d'Etudes Techniques (BET) climatique, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- **Réaliser des études concourant à la validation et à la production d'un projet :**
 - participer à l'état des lieux avant opération avec l'architecte (étude faisabilité ou diagnostic technique pour un projet futur) et solliciter les diagnostics complémentaires si besoin
 - contribuer à l'élaboration des propositions et établir le descriptif du projet
 - rédiger les cahiers des charges et les pièces relatives à la constitution des dossiers techniques (de la faisabilité à la consultation des entreprises)
 - estimer le coût des travaux en relation avec les économistes et proposer des solutions techniques
- **Analyser les offres présentées par les entreprises :**

- examiner les propositions techniques
- participer aux négociations en collaboration avec les économistes et aux réunions de travail
- **Garantir l'accompagnement en phase chantier et GPA (Garantie de Parfait Achèvement) :**
 - apporter un appui technique auprès du maître d'œuvre chantier sur la partie climatique
 - analyser les propositions techniques des entreprises et garantir leur cohérence avec la phase étude
 - contribuer le cas échéant à la recherche de solutions techniques en relation avec les BEA
- **Assurer une veille technique et réglementaire dans votre secteur d'activité**
- **Intégrer à vos activités les attentes de la certification qualité, sécurité et environnement :**
 - respecter les directives et procédures en matière d'hygiène-sécurité, environnement et qualité
 - participer aux actions et alerter en cas d'anomalies

Décide,

Article 1 : L'emploi de Technicien Bureau d'Etudes Techniques (BET) climatique au Département Bâtiment, Architecture, Travaux, Ingénierie, Immobilier (BATII) est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

22 OCT. 2025

Fait à Nantes, le **25 SEP. 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

